



**SMAEP du Pas des Bêtes**  
Syndicat Mixte d'Adduction  
d'Eau Potable du Pas des Bêtes  
Site Internet : [pasdesbetes.fr](http://pasdesbetes.fr)



République Française

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL**

**du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes**

-----  
Séance du 24 novembre 2022

Date de convocation  
10.11.2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de LAGARRIGUE, sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date affichage  
25.11.2022

Présent(e)s : Mmes CABROL Jacqueline, MADAULE Christiane, MM. AZAM Bernard, BATTUT Jean-Louis, BOULOGNE Fabrice, COLOM Vincent, GARRIGUES Jean-Pierre, GONÇALVES Manuel, LAVAGNE Jean-Paul, MATHIEU Francis, MONTAGNÉ François, PHILIPPOU Didier, RAYSSÉGUIER Christian, VAUTE Alain.

Nbre Délégué(e)s : 16  
En exercice : 16

Absent(e)s excusé(e)s : MM. MARCOU Philippe (procuration à M. GARRIGUES Jean-Pierre), CUCULLIÈRES David (procuration à M. PHILIPPOU Didier).

Présent(e)s : 14  
Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

M. Jean-Louis BATTUT a été élu Secrétaire de séance.

Délibération 2022-015

**Objet : Loyer local de LAGARRIGUE.**

Monsieur le Président informe le Conseil de la location d'un local, situé 6 Rue de L'Usine, 81090 LAGARRIGUE pour une surface locative de 350 m<sup>2</sup>.

Il est proposé de fixer le loyer mensuel à 750 €/mois hors charge d'eau et d'électricité.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, se prononce favorablement à l'unanimité :**

- Valide le montant du loyer mensuel à 750,00 €HT par et d'eau.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme



Le Président,

Vincent COLOM

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication ».

Le Président certifie que la délibération a été affichée le 25/11/2022.